

127 infractions au code de l'environnement relevées par l'ONCFS dans l'Eure en 2018

Le rapport d'activité 2018 de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) pour la délégation interrégionale Hauts-de-France Normandie vient de paraître. Dans l'Eure, ce sont plus de 127 infractions qui ont été relevées l'année passée, représentant 74 procédures judiciaires.



Contrôle d'un établissement détenant de la faune sauvage © P. Massit/ONCFS

Basés aux Andelys et à Bernay, les agents du service départemental ONCFS sont quotidiennement sur le terrain pour faire respecter le code de l'environnement et mener des études sur la faune sauvage et ses habitats. Que ce soit la police de la chasse, mais également le respect des espaces protégés, le contrôle de la vente et de la détention d'espèces de faune et flore protégées, le contrôle de la circulation des véhicules à moteur dans les milieux naturels..., les missions de police représentent 92 % de leur temps.

En 2018, **127 infractions** ont été relevées par les inspecteurs de l'environnement du service départemental de l'Eure (SD27), représentant **74 procédures**.

Dans le département, les priorités du service ont notamment porté sur le contrôle des **règles de sécurité à la chasse**, la lutte contre les **atteintes aux milieux** et la lutte contre les **trafics de faune sauvage captive**.

En matière de police de la chasse, outre le contrôle du respect des mesures de gestion mises en places pour le petit et le grand gibier, les agents du SD 27 ont accompagné les chasseurs dans l'application des nouvelles règles de sécurité prescrites par le Schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC), approuvé en juin 2018.

Afin d'éviter les trafics, la détention et la vente d'espèces protégées, mortes ou vivantes, sont très réglementées. Que ce soit dans des animaleries, des structures de présentation au public (zoo, cirque...), chez des particuliers, lors de ventes sur internet ou lors de bourses et brocantes, des contrôles sont régulièrement effectués par l'ONCFS. Ainsi, 33 contrôles de structures détenant de la faune ont été effectués en 2018 dans l'Eure, 21 infractions relatives à la faune sauvage captives et à la CITES¹ ont été relevées et 16 spécimens saisis, dont notamment des oiseaux, reptiles et mammifères tels que perroquets, tortues terrestres ou encore écureuils.

TSVP

CONTACT PRESSE

Luc TISON

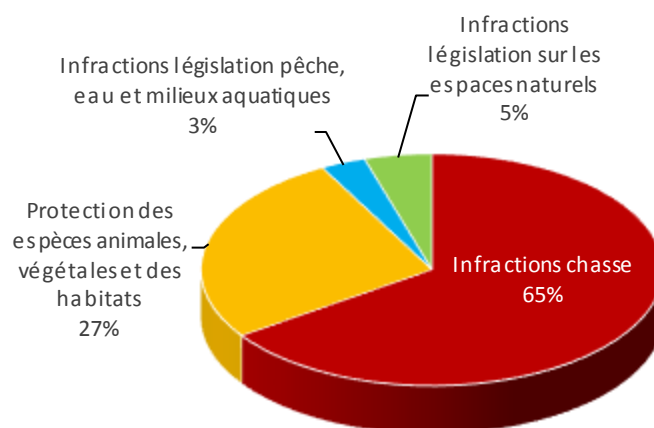
Chef du service départemental
ONCFS de l'Eure
02.32.52.05.08
sd27@oncfs.gouv.fr

¹ CITES : convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction

www.oncfs.gouv.fr

L'Office national de la chasse et de la faune sauvage est un établissement public sous double tutelle des ministères en charge de l'Ecologie et de l'Agriculture

A côté de ces missions de police, les agents de l'ONCFS apportent **conseils et expertise technique** auprès des pouvoirs publics et participent à des **suivis de la faune sauvage**. Le site de la Grand'Mare, dans le marais Vernier, propriété de l'ONCFS, accueille notamment un programme de baguage et de marquage de la **sarcelle d'hiver**. Egalement haut lieu de baguage de **bécassines**, neuf de ces oiseaux y ont été équipés de balise GPS en 2018, pour pouvoir suivre leur migration. Ces travaux ont pour but notamment de permettre une meilleure connaissance des espèces et de participer à la mise en œuvre d'outils de gestion intégrant la biologie et adaptant les prélèvements cynégétiques au bon état de conservation de ses populations d'oiseaux.



Répartition des thématiques des infractions relevées par le service départemental ONCFS de l'Eure en 2018



Lien vers le rapport d'activité :

<http://www.oncfs.gouv.fr/IMG/pdf/ONCFS-RA-HdFr-Normandie-2018-complet-BR.pdf>

CONTACT PRESSE

Luc TISON

Chef du service départemental
ONCFS de l'Eure
02.32.52.05.08
sd27@oncfs.gouv.fr

L'Office français de la biodiversité :
un nouvel opérateur pour protéger et développer la nature et la biodiversité

Au 1er janvier 2020, l'ONCFS et l'Agence française pour la biodiversité (AFB) unissent leurs compétences pour créer un nouvel établissement public : L'Office français de la biodiversité (OFB)

Les missions confiées à ce nouvel établissement ont pour objectif général la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau.

Dans l'Eure, une quinzaine d'agents aux pouvoirs de police renforcés, seront ainsi compétents pour relever toutes atteintes à l'eau et à la nature.

www.oncfs.gouv.fr

L'Office national de la chasse et de la faune sauvage est un établissement public sous double tutelle des ministères en charge de l'Ecologie et de l'Agriculture

